

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2017

Date de la convocation : 02/06/2017.

Date d'affichage : 02/06/2017.

L'an deux mil dix-sept, le quatorze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

Présents : Mme Christiane BOCQUET, Première Adjointe, M. Christophe MILLOT, Deuxième Adjoint, M. Thomas GUYOT-SIONNEST, Troisième Adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, Quatrième Adjointe, Mesdames Elisabeth LÉLU, Raymonde REGNIER et Messieurs Jean-François OCHAT, Michel PIGOURY.

Absents : Mesdames Florence BOSCARDIN, Florence HUBERT, Nathalie JOUANNEAU et Messieurs Fabrice BALLE, Anthony LEFORESTIER, Alain VERRIER.

ORDRE DU JOUR :

1 **Nomination d'un secrétaire de séance.**

2 **Approbation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2017.**

3 **ADMINISTRATION – FINANCES**

- a) Redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2017.
- b) Reconduction du circuit de transport scolaire au départ de Cosne-sur-Loire-année 2017/2018.
- c) Participation communale aux frais de transports scolaires 2017/2018.
- d) Devis pour la réinstallation du triptyque de Ste Eugénie en retour de son exposition au Louvre et sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC.
- e) Devis de façonnage et de débardage de houppiers de chêne.
- f) Devis complémentaires pour l'installation du vestiaire du tennis.
- g) Demande de fonds parlementaires.
- h) Demande aide financière auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – étude de redynamisation du centre-ville.

4 **ADMINISTRATION GENERALE**

- a) Création au 15 juin 2017 d'un emploi d'Adjoint Administratif, à temps non complet.
- b) Renouvellement d'un contrat aidé CUI.
- c) Publication d'une vacance de poste d'adjoint d'animation territorial.

5 **QUESTIONS DIVERSES.**

1 – **APPROBATION SEANCE DU 7 avril 2017**

M^{me} Anne-Marie BACHOLLET est nommée secrétaire de séance.
Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2 – **ADMINISTRATION – FINANCES**

- a) A l'unanimité, le conseil municipal accepte le taux d'actualisation pour 2017 de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz, d'électricité et de France Telecom. Pour chaque concessionnaire, un titre de recette sera émis pour recouvrir la somme de 487,00 € (GRDF), de 200,00 € (EDF) et de 1 649,00 € (Orange).
- b) A l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire pour l'année scolaire 2017/2018 l'organisation du circuit de transports scolaires destiné aux élèves internes qui seront scolarisés au Lycée Professionnel de Varzy (départ de la gare de Cosne-Cours-sur-Loire). La proposition de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Nièvre (ADPEP 58 – Nevers) s'élevant à la somme de 145,66 €, pour un trajet hebdomadaire pour 8 élèves empruntant le circuit, ou à la somme de 334,40 € pour un nombre de 9 à 16 étudiants, a été validée. La participation financière sollicitée par semaine auprès des familles a été maintenue à la somme de 9,00 € pour un élève domicilié dans le 58 et à 12,00 € pour un élève demeurant hors département 58. Le renouvellement des aides financières octroyées par le Conseil Département de la Nièvre et par le Conseil est sollicité.
- c) A l'unanimité, le conseil municipal reconduit le principe de gratuité pour les familles des enfants issus des hameaux qui fréquenteront les transports scolaires 2017/2018 afin de se rendre dans les établissements scolaires de Varzy.
- d) A la demande du musée du Louvre, la municipalité accepta de prêter le panneau central du triptyque « la légende de S^{te}-Eugénie » lors de l'exposition « François 1^{er} et les Pays-Bas » en octobre 2017. Après cette exposition, l'œuvre sera réinstallée à l'église par une entreprise spécialisée de Semur-en-Auxois (LP3 CONSERVATION) moyennant une participation financière communale de 2 880,00 € TTC. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le devis présenté par l'entreprise LP3 CONSERVATION et sollicite des subventions auprès de la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté et de la CAMOSINE.
- e) Pour l'approvisionnement du réseau de chaleur communal, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise forestière Ciez, s'élevant à la somme de 5 782,00 € TTC, concernant les travaux de façonnage et de débardage de 280 stères de houppiers de chêne.
- f) A l'unanimité, le conseil municipal approuve les devis complémentaires relatifs à l'installation du club-house du tennis, établis par les entreprises Varzycoises VIEIRA Luis (maçonnerie), HERON Laurent (électricité), MAURO Anthony (plomberie), MAURO Gilles (serrurerie), pour un montant total de 4 984,46 € TTC.
- g) Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 9 mars 2017, il a été décidé de procéder à la démolition de la maison, propriété communale, située au 2 rue S^T Antoine, bâtiment menaçant ruine et s'avérant dangereux pour les riverains et les piétons. A cet emplacement, un espace public pourra être créé avec l'installation et la mise en valeur d'une sculpture contemporaine. Le conseil municipal sollicite, à l'unanimité, une subvention au titre des Fonds Parlementaires auprès de Monsieur Gaëtan GORCE, Sénateur de la Nièvre.

- h) Dans le cadre d'une demande d'aide financière concernant le projet de démarche participative de redynamisation du centre bourg, le conseil municipal à 6 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (*Mme REGNIER et MM. MILLOT, PIGOURY*) sollicite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations une participation financière à hauteur de 40 % du coût prévisionnel HT de l'étude estimé à 50 000€.
- i) Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'acquisition de trois barnums supplémentaires au prix de 1 475,00 € TTC auprès de la société SARL E-SUNNY (Pougues-les-Eaux).

3- ADMINISTRATION – GENERALE

- a) A l'unanimité, le conseil municipal décide de la création d'un emploi d'Adjoint Administratif, à temps non complet 17,30/35ème, pour effectuer différentes missions d'accueil téléphonique, réception du public et accomplissement de diverses tâches administratives. Ce poste sera pourvu à compter du 15 juin 2017 par un agent contractuel de catégorie C, sous la forme d'un CDD.
- b) A l'unanimité, le conseil municipal décide du renouvellement d'un contrat aidé CUI au sein des services techniques municipaux.
- c) A l'unanimité, le conseil municipal décide de la possibilité de création d'un emploi d'Adjoint d'Animation, à temps complet 35 heures/hebdo, à compter du 1er Septembre 2017.

4- QUESTIONS DIVERSES

- ☞ Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à des actes de vandalisme au sein de l'église (vitrail cassé, détérioration de cierges et de livres), ce site est fermé aux visiteurs depuis le 12 juin 2017. Son ouverture est désormais sujette à demande préalable auprès de la communauté chrétienne locale
- ☞ Monsieur le Maire présente le flyer annonçant l'été culturel 2017 à Varzy et celui des manifestations de loisirs-culture sur le périmètre intercommunal.
- ☞ Le prix de 5€, par convive, a été maintenu pour le repas républicain du 14 juillet prochain.
- ☞ Le Comice 2018 mobilise localement un groupe de volontaires qui a fixé la soirée dansante de l'élection de la reine le 28/4 prochain (salle polyvalente) et le 19 août 2018 pour les chars décorés sous le thème du 7ème Art (avec un ensemble d'animations tout au long du week-end).
- ☞ La proposition de gérer collégalement avec les 15 communes des secteurs scolaires de Corvol l'Orgueilleux et de Varzy, leurs écoles fait l'objet d'un travail avec les services de l'Etat. Un texte d'encadrement est en cours de formalisation. Une gouvernance de type syndicat intercommunal est ciblé avec l'adhésion des communes qu'il reste à préciser.
- ☞ L'organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée fait l'objet d'un échange entre les élus qui souhaitent prendre en compte le travail mis en place localement et la participation active des enfants aux activités péri-scolaires. La concertation avec la communauté éducative est prévue, tout en regardant les décisions des collectivités du bassin de vie Varzycois avant de délibérer (24/6/2017).

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 35 mn.